

Switzerland-Berne: Printers and plotters

OJ S 207/2013 24/10/2013

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=794883

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) Marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

For the attention of: Projet (1360) 620 remplacement des systèmes d'impression en continu du secteur production

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(1360) 620 Remplacement des systèmes d'impression en continu du secteur Production

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

A combination of these

Main site or place of performance: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Division production
Fellerstrasse 21
CH-3003 Berne
NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le présent appel d'offres lancé en procédure ouverte conformément aux dispositions de la LMP porte sur l'achat, pour la division Production de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), de systèmes d'impression en continu ainsi que des systèmes qui y sont liés, tels que des enrouleurs/dérouleurs, des systèmes de découpage et de perforation et des caméras. Le marché de base concerne l'achat, en vue de remplacer les systèmes laser noir et blanc existants, de systèmes d'impression simplex à jet d'encre pouvant être utilisés pour l'impression recto simple ou l'impression recto verso simultanée, et équipés de façon à permettre l'impression en couleur. Outre le marché de base, qui porte sur des systèmes d'impression en noir et blanc, le présent appel d'offres comprend une option pour l'impression en couleur.

II.1.6. CPV code(s)

30232100 Printers and plotters

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

aucune

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: Les factures établies en bonne et due forme sont payées dans un délai de 30 jours net à compter de la livraison, TVA en sus. Elles doivent répondre aux exigences fixées au chiffre 14 du cahier des charges.

Coûts à inclure dans le prix offert: Les prix doivent être indiqués en francs suisses (CHF), hors TVA, et inclure tous les coûts liés à l'exécution du mandat, en particulier les frais, les droits de douane, les coûts de transport et d'assurance ainsi que les autres suppléments légaux du pays de fabrication et du pays de destination.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune

Sous-traitance: Sont admis. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA1: Capacité économique / financière

Le soumissionnaire dispose de la capacité économique et financière nécessaire à l'exécution du mandat.

CA2: Expérience

Le soumissionnaire confirme qu'il a acquis suffisamment d'expérience lors de la réalisation de projets comparables au présent mandat du point de vue de l'étendue et de la complexité des prestations, ainsi que du type de système d'impression proposé.

Seront examinés en particulier:

- le type de système d'impression installé
- le nombre de systèmes d'impression installés
- le fonctionnement (n/b ou couleur)
- la configuration du système d'impression

Le soumissionnaire atteste cette expérience en fournissant des références concernant au moins 10 systèmes livrés à au moins 3 clients différents.

CA3: Ressources humaines

Le soumissionnaire dispose du personnel nécessaire à l'exécution des prestations décrites dans le cahier des charges.

CA4: Interlocuteur

Le soumissionnaire dispose d'une personne de contact (SPOC) compétente en cas d'escalade de problèmes liés au marché et qui prend les décisions.

CA5: Connaissances linguistiques des personnes-clés

Le soumissionnaire s'engage à faire appel à des personnes-clés qui maîtrisent l'allemand (oral

et écrit) et qui sont en mesure d'établir et de livrer les résultats et les documentations en allemand.

CA6: Contrôle de sécurité relatif aux personnes

Le soumissionnaire garantit qu'il communiquera à l'adjudicateur, à première demande, les noms des personnes prévues pour l'exécution des prestations et que, après la conclusion du marché, ces personnes se soumettront à un contrôle de sécurité au sens de l'ordonnance sur les contrôles de sécurité relatifs aux personnes (OCSP; RS 120.4). Pour plus de renseignements, voir le site www.aios.ch.

CA7: Maintenance

Les prix de la maintenance sont soumis à tous les délais de validité indiqués au chiffre 4.1.4 du cahier des charges, y compris à une éventuelle prolongation de 2 ans.

Le soumissionnaire est apte et disposé, si l'adjudicateur en fait la demande, à fournir, à titre d'option, des prestations d'entretien et de maintenance au moins aux mêmes conditions pendant une durée supplémentaire maximale de deux ans.

CA8: Respect des principes de la procédure

Le soumissionnaire confirme que lui et ses sous-traitants respectent les principes mentionnés dans le formulaire «Déclaration du soumissionnaire» de la Conférence des achats de la Confédération (CA).

CA9: Preuve que le soumissionnaire accepte les conditions générales (CG) de la Confédération suivantes:

- pour l'achat et la maintenance de matériel informatique (édition 20.10.2010)
- pour l'acquisition et la maintenance de logiciels standard (édition 20.10.2010)
- pour les services informatiques (édition 20.10.2010)

CA10: Acceptation des principaux éléments du contrat

Le soumissionnaire est disposé à accepter sans réserve les principaux éléments du contrat indiqués aux chiffres suivants du présent cahier des charges.

- Chiffre 10 (exigences en matière d'entretien et de maintenance)
- Chiffre 11 (en particulier les conditions liées à la livraison et les dispositions en matière de garantie et de responsabilité)

CA11: Responsabilité générale du projet

Le soumissionnaire s'engage à assumer seul la responsabilité générale du projet, à l'instar d'une entreprise générale. Il sera le seul partenaire contractuel de l'adjudicateur. Celui-ci ne conclura aucun contrat avec les éventuels tiers auxquels le soumissionnaire fera appel. Les noms et les rôles des éventuels tiers doivent être indiqués.

CA12: Achat d'exemplaires supplémentaires

Le soumissionnaire s'engage à accepter que l'adjudicateur ne procède à l'achat d'exemplaires supplémentaires que si la mise en service du premier exemplaire livré (que ce soit dans le cadre du marché de base ou de l'option) s'est déroulée sans problème.

CA13: Achat de nouveaux modèles

Le soumissionnaire s'engage à garantir que s'il livre, durant le délai d'achat ou de prise en location, des exemplaires non pas du modèle de système d'impression évalué, mais du modèle qui a remplacé ce dernier, ces exemplaires rempliront les exigences fixées dans l'appel d'offres et dans les documents complémentaires et que leur prix ne dépassera pas le prix indiqué dans l'offre.

CA14: Information

Le soumissionnaire s'engage à informer l'adjudicateur spontanément et en temps voulu:

- des défauts et des dérangements (sécurité, matériel ou logiciel),
- des solutions prévues,
- des logiciels de sécurité (securitypatch) disponibles et des mises à jour de logiciel disponibles ou nécessaires.

CA15: Fourniture d'une assistance complémentaire

Le soumissionnaire s'engage à garantir que, sur demande de l'adjudicateur, une assistance complémentaire sera fournie par des spécialistes en informatique et en réseaux.

CA16: Réalisation d'essais sur le système

Le soumissionnaire s'engage à garantir que des essais pourront être réalisés sur le système en présence de l'adjudicateur conformément au chiffre 9.2.9 du cahier des charges, chez un client de référence ou dans un centre d'essais du soumissionnaire, pour autant qu'il y en ait un en Europe.

Le soumissionnaire est disposé et apte, sur annonce écrite de l'adjudicateur, à préparer l'environnement nécessaire à la réalisation des essais comme demandé par l'adjudicateur et à le mettre à la disposition de ce dernier dans un délai de 15 jours ouvrés.

Le soumissionnaire est responsable du bon fonctionnement du système utilisé pour les essais lors de la réalisation de ces derniers par l'adjudicateur; il assume les conséquences (par ex. le non-respect de critères et d'exigences obligatoires) découlant de l'impossibilité pour l'adjudicateur de procéder aux essais sur place comme demandé.

CA17: Démontage des mémoires

Le soumissionnaire s'engage à démonter sur place les mémoires non volatiles (par ex. disque dur) avant de retirer le système d'impression de son lieu d'utilisation dans les locaux de l'adjudicateur (notamment à des fins de suppression d'un défaut ou d'un dérangement ou de reprise). Les supports de données seront laissés sur place et resteront (dans le cas des appareils achetés) ou deviendront (dans le cas des appareils loués) la propriété du service adjudicateur.

CA18: Convention relative à l'élimination

Le soumissionnaire s'engage à conclure une convention de recyclage (par ex. SWICO) ou applique une stratégie de recyclage équivalente.

CA19: Assurance responsabilité civile

Le soumissionnaire confirme qu'il est disposé et apte à conclure, en cas d'obtention du marché, une assurance responsabilité civile adaptée au genre et aux risques du mandat et à en produire la preuve au moment de la conclusion du contrat.

CA20: Produits neufs / produits remis à neuf

Le soumissionnaire s'engage à offrir et à livrer uniquement des systèmes ainsi que des accessoires (voir les exigences relatives aux spécifications techniques) neufs; les produits remis à neuf, transformés, reconstitués, restructurés, etc. ne sont pas admis.

CA21: Vente et location

Le soumissionnaire s'engage à présenter une offre tant pour la vente que pour la location des systèmes recherchés (prestations d'entretien et de maintenance comprises) conformément au chiffre 10 du cahier des charges, c'est-à-dire à inclure ses frais dans la redevance de base fixée pour la maintenance et dans le prix de la page. Cela vaut également pour les options.

CA22: Adaptation des systèmes d'impression en noir et blanc

Le soumissionnaire s'engage à garantir, pendant deux ans à compter de la livraison conforme au contrat, que les systèmes d'impression en noir et blanc pourront être équipés de façon à permettre l'impression en couleur.

CA23: Accord concernant le dialogue

Le soumissionnaire accepte l'accord de l'adjudicateur concernant le dialogue (voir annexe 11).

CA24: Marche à suivre concernant les investissements dans l'infrastructure

Le soumissionnaire confirme qu'il accepte la marche à suivre concernant l'identification des investissements requis dans l'infrastructure définie au chiffre 4.6 du cahier des charges, ainsi que la prise en compte de ces investissements lors de l'évaluation des prix indiqués.

CA25: Marche à suivre concernant les essais

Le soumissionnaire confirme qu'il accepte sans réserve la marche à suivre concernant la

réalisation des essais définie au chiffre 9.2 du cahier des charges. Il accepte en particulier les essais par des tiers (Ugra, fiduciaires) prévus par l'adjudicateur.

Les essais seront réalisés sur des systèmes d'impression du même type de ceux qui font l'objet de l'offre; ces systèmes seront dotés d'une configuration 4 couleurs.

CA26: Volumes traités par les systèmes d'impression en noir et blanc (marché de base)

Le soumissionnaire confirme que deux systèmes d'impression en noir et blanc (marché de base) sont suffisants pour traiter les volumes (annuels, mensuels et en particulier journaliers) indiqués dans le cahier des charges durant les heures (étendues) de travail indiqués dans le cahier des charges.

CA27: Espace requis pour les systèmes d'impression en noir et blanc (marché de base) ou en couleur (option)

Le soumissionnaire confirme que l'espace prévu selon les plans disponibles à l'annexe 2 est suffisant pour accueillir les systèmes d'impression en noir et blanc et en couleur qu'il propose.

CA28: Espace requis en cas d'extension

Le soumissionnaire confirme que l'espace prévu selon les plans disponibles à l'annexe 12 sera suffisant pour une éventuelle extension à 4 systèmes d'impression (en noir et blanc ou en couleur).

CA29: Modalités de facturation

Le soumissionnaire déclare qu'il accepte les modalités de facturation définies au chiffre 14 du cahier des charges.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(1360) 620

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.1.2014 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: Exécution selon les Conditions générales (CG) de la Confédération pour: - l'achat et la maintenance de matériel informatique (édition 20.10.2010) - l'acquisition et la maintenance de logiciels standard (édition 20.10.2010) - les services informatiques (édition 20.10.2010) Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG.

Négociations: demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: Les achats se feront sous réserve de l'état d'avancement du projet et de la disponibilité des crédits. L'adjudicateur se réserve le droit d'acquiescer en entier, en partie ou pas du tout les prestations définies à titre d'options. Les soumissionnaires retenus par l'adjudicateur sont tenus d'adapter leurs prix dans le cas où, durant la période contractuelle, les prix du marché baisseraient. La date de la livraison partielle ou de la livraison complète est déterminante pour juger d'une éventuelle baisse des prix. Un nouvel appel d'offres OMC demeure réservé si, avec le temps, l'offre retenue n'est plus la plus avantageuse économiquement. L'administration fédérale se réserve le droit de faire de la solution qui sera introduite un produit normalisé. www.simap.ch Indication des voies de recours:

Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou

de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres/remarques: Remarques sur le dépôt des offres: Lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2 a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL. b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal). c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 22.10.2013, doc. 794883.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 8.11.2013.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: Vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, Appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

22.10.2013